

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche dans le cadre de la démarche Farine Label Rouge pour pain de tradition française.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique aux blés tendres produits pour la filière Label Rouge.

Le responsable qualité et responsable commercial sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

P.A.Q. : Groupement pour le Développement et la Promotion des Produits Agricoles et Alimentaires de Qualité

Qualification : reconnaissance par une personne du groupement qualité ou d'une structure relais, habilitée par l'organisme certificateur selon une procédure reconnue par ce dernier, de l'aptitude d'un exploitant agricole à satisfaire aux exigences du cahier des charges le concernant et de son engagement à l'appliquer. La qualification porte obligatoirement sur les exigences et valeurs cibles amont définies dans le cahiers des charges farine Label Rouge pour pain de tradition française.

Structure de qualification et/ou de suivi : structure responsable de la qualification et du suivi des producteurs. Il s'agit de l'organisme stockeur.

Opérateur : producteur de blé tendre

Non-conformité majeure : non satisfaction d'une exigence ayant une incidence sur la qualité sanitaire ou sur les caractéristiques communicantes du référentiel Farine LR pour pain de tradition française.

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 5.1.2 "orientation client"

8.2 "exigences relatives aux produits et services"

référentiel farine Label Rouge pour pain de tradition française

plan de contrôle interne farine Label Rouge pour pain de tradition française

norme NF V 30 001 « bonnes pratiques de culture et de stockage en ferme »

document d'identification producteur

grille audit habilitation producteur de blé

grille d'audit interne "structure de qualification et de suivi"-organisme stockeur-producteur

5. Diffusion

1 SQ 1 DG 30 SILOS INF 1 EXE DEV ENT
 PER 1 APP 1 CER 1 LOG 1 SEM

6. Modifications

18/08/09	Création sous référence PR 7.2-3	Indice 00
27/07/15	Prise en compte exigence (réhomologation cahier des charges Farine pour pain de tradition Française)	Indice 01
07/08/17	Prise en compte des exigences de la version 2015	Indice 02
25/10/18	Mise en place de la fiche parcellaire filières	Indice 03

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	F. LUBIN
Visa :	FL

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

